

Paris le 28 MAI 2013

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Recrutement par des associations d'anciens AVS-I arrivant en fin de contrat
Référence : Circulaire DGESCO A1-3 n° 2010-139 du 31/08/2010 parue au bulletin officiel n° 37 du 14/10/2010.

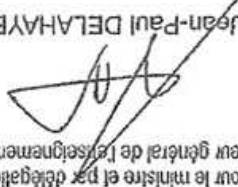
L'arrivée en fin de contrat non renouvelable d'un nombre important d'assistants d'éducation assurant la fonction d'AVS-I avait conduit en 2009 à compléter l'article L. 351-3 du code de l'Éducation pour permettre le recrutement de ces personnels par des associations. Une première convention-cadre avait été signée le 1^{er} septembre 2009 avec quatre fédérations d'associations pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif pour l'année scolaire 2009-2010.

Deux nouvelles conventions-cadres ont été signées les 1^{er} et 9 juin 2010 avec, respectivement, cinq fédérations d'associations et quatre services d'aide à domicile. L'article 10 de ces conventions-cadres stipule que celles-ci sont renouvelables par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties au moins quatre mois, pour la première, ou trois mois, pour la seconde, avant sa prochaine date d'échéance.

Aucune dénonciation n'a été notifiée à ce jour. Ces deux conventions-cadres restent donc en vigueur pour l'année scolaire 2013-2014. Les conventions signées localement peuvent donc être renouvelées ou amendées pour permettre la reconduction du dispositif à la prochaine rentrée.

Par ailleurs, je vous rappelle que, contrairement à la première convention signée en 2009, l'article 6 des conventions-cadres de 2010 permet d'associer le binôme « accompagnant/élève » et de se concentrer prioritairement sur les compétences des personnes arrivant en fin de contrat au regard des besoins d'accompagnement globalement pour la scolarisation.

Je vous demande de prendre toutes dispositions afin de faciliter la reprise par des associations des AVS-I arrivant en fin de contrat en 2013.

Pour le ministre et par délégation
 Le directeur général de l'enseignement scolaire

 Jean-Paul DELAHAYE

Direction générale
 de l'enseignement
 scolaire

Service
 du budget, de la
 performance et des
 établissements

Sous-direction
 de la gestion des
 programmes budgétaires

Bureau
 du programme Vie de l'élève
 DGESCO B1-3
 n° 2013-0145

Affaire suivie par
 Francis Lebl
 Téléphone
 01 55 55 12 61
 Télécopie
 01 55 55 39 11
 Courriel
 francis.lebl@education.gouv.fr

Service
 de l'instruction publique et
 de l'action pédagogique

Sous-direction
 du socle commun, de la
 personnalisation des
 parcours scolaires et de
 l'orientation

Bureau de la
 personnalisation des
 parcours scolaires et de la
 scolarisation des élèves
 handicapés
 DGESCO A1-3

Affaire suivie par
 Sandrine LAIR
 Téléphone
 01 55 55 10 80
 Télécopie
 01 55 55 29 54
 Courriel
 sandrine.lair@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
 75357 Paris SP 07

